

PROJET

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018



Tél.: 01 64 72 84 84 | www.chelles.fr |

Sommaire

Note synthétique	page 2
Données chiffrées :	
Données de synthèse : rétroprospective des grandes masses de la section conctionnement	
Eléments caractéristiques de la fiscalité locale	page 11
Eléments caractéristiques de la dette	page 12
Programmation pluriannuelle des investissements	page 13
Données relatives aux ressources humaines	page 14

Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

Préambule

Conformément à la loi NOTRe et ses textes d'applications, ce rapport a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de la commune de Chelles, à l'appui des éléments qui permettent d'en saisir les contextes et les dynamiques dans lesquels il s'inscrit.

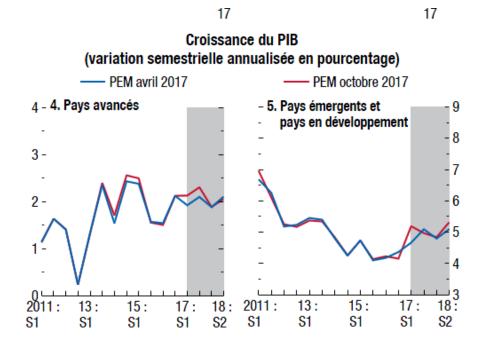
I - L'environnement macro-économique et les perspectives 2018

1) Contexte économique international

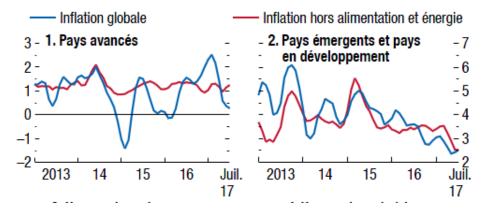
Dans ses « Perspectives de l'économie mondiale », d'octobre 2017 le FMI a porté ses prévisions de croissance de 3,6% en 2017 à 3,7 % en 2018 au niveau mondial.

Les révisions globales à la hausse dans la zone euro, au Japon, dans les pays émergents d'Asie, dans les pays émergents d'Europe et en Russie, où la croissance a été plus élevée que prévu au premier semestre de 2017, ont plus que compensé les révisions à la baisse pour les États-Unis et le Royaume-Uni.

En phase avec l'expansion plus vigoureuse que prévu qui a été observée au premier semestre de 2017, un rebond plus marqué est attendu dans les pays avancés en 2017 (à 2,2 %, contre une prévision de 2,0 % en avril), porté par un affermissement de la croissance dans la zone euro, au Japon et au Canada.



L'inflation globale a ralenti depuis le printemps, en raison d'une baisse des prix du pétrole. Si les taux de chômage ont continué de baisser, la croissance des salaires reste modérée.



Par contre, par rapport aux prévisions d'avril 2017, la croissance a été révisée à la baisse pour 2017 au Royaume-Uni, ainsi que pour 2017 et 2018 aux États-Unis, ce qui implique une révision à la baisse globale de 0,1 point pour la croissance dans les pays avancés en 2018.

La persistance d'une inflation basse dans les pays avancés devrait être observée. Si la demande intérieure fléchissait, cela pourrait entraîner une baisse des anticipations inflationnistes à moyen terme, ce qui prolongerait et accentuerait la faiblesse de l'inflation. Le bas niveau de l'inflation et des taux d'intérêt nominaux réduirait à son tour la capacité des banques centrales à abaisser les taux d'intérêt réels.

2) Contexte économique national retenu au sein du Projet de Loi de Finances (PLF)

Dans son avis du 24 septembre dernier, le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) indique que le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 est bâti sur un scénario de croissance de l'économie française "raisonnable" mais qui laisse peu de marge d'erreurs pour tenir les objectifs de baisse des dépenses publiques. Il insiste sur l'effort nécessaire de maintenir celles-ci, même si les rentrées fiscales s'avéraient meilleures grâce à une croissance qui pourrait être confortée sur la durée. Pour 2018, première année de cette nouvelle trajectoire, les hypothèses économiques contenues dans le projet de Loi de Finances élaboré par le Gouvernement font état :

- D'un Produit Intérieur Brut qui pourrait se situer à + 1,7 % en fin d'exercice,
- D'une inflation hors tabac qui pourrait se situer au-delà de1% (prévision à 1,1%)
- D'un déficit prévu d'être autour de 2,6% du PIB à la fin de l'année.

L'ensemble de ces indicateurs fait consensus dans les prévisions des économistes, notamment ceux de l'OFCE et du FMI.

PIB / Institutions	2017	2018
Gouvernement (projet de loi de finances pour 2018)	1,7%	1,7%
INSEE (point de conjoncture, octobre 2017)	1,8%	-
Fonds Monétaire International (Rapport France, septembre 2017)	1,6%	1,8%
Commission Européenne (Prévisions économiques européennes, mai 2017)	1,4%	1,7%
Banque de France (Prévisions macro-économiques France, juin 2017)	1,4%	1,6%

3) Les principales mesures concernant les Collectivités prévues dans le Projet de Loi de Finances 2018

Après la chute des concours de l'Etat aux collectivités territoriales des dernières années, la fin de cette baisse continue figure dans les propositions du gouvernement avec l'annonce d'une stabilisation du montant de ces concours autour de 48,1 Milliards d'euros, après 47,8 milliards en 2017.

Ainsi, le Gouvernement prévoit le maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement pour l'année 2018 avec la fin du dispositif de la Contribution au Redressement des Finances Publiques, et l'augmentation des parts de péréquation qui la compose, dont les Dotations de Solidarité Urbaine (DSU) et de Solidarité Rurale (DSR) qui seront abondées de + de 90 M€ chacune.

La perspective d'une démarche contractuelle entre l'Etat et les collectivités les plus importantes en termes démographique (qui devraient donc inclure celles de + de 50 000 habitants comme la ville de Chelles) est résolument indiquée.

Celle-ci devrait ainsi être mise en œuvre au sein de contrats spécifiques articulés autour de 2 axes principaux :

- l'engagement de stabilité du niveau des dotations de l'Etat contre une évolution annuelle plafond des dépenses de fonctionnement des collectivités qui pourrait être discuté au plus proche d'une valeur moyenne annoncée de + 1,2%,
- l'obligation faite aux collectivités de se situer obligatoirement en dessous d'un niveau d'endettement, instituant la capacité de désendettement (et son plafonnement autour de 12 ans) comme une « règle d'or » supplémentaire à celle déjà contraignante de l'équilibre réel de leur budget.

Cela semble ainsi tempérer l'annonce initiale d'un effort demandé aux collectivités locales de près de 13 Milliards d'euros sur la durée de la mandature de la Présidence d' Emmanuel Macron qui avait été traduite comme la certitude d'une nouvelle baisse des dotations programmée pour ce montant entre 2018 et 2022.

En fait ce chiffrage aurait été construit à partir d'une trajectoire d'augmentation des dépenses des collectivités territoriales au rythme observé sur les années passées qui amenait à un point haut. Et c'est par rapport à ce point haut qu'il est attendu une économie de 13 Milliards au terme des 5 prochaines années.

Le point optimal permettant de générer une moindre dépense de 13 Milliards d'euros serait donc atteint si l'ensemble des collectivités arrivait à contraindre l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement pour une valeur au maximum égale à +1,2% par an.

Le dispositif de contractualisation est cependant à construire et n'est prévu que sous la forme d'un engagement annuel à valider pour chacune des années suivantes, ce qui reste porteur d'une incertitude sur la capacité de l'Etat à inscrire son engagement sur une période longue.

Concomitamment, l'Etat s'apprête à reconduire les subventions aux collectivités locales à un niveau atteignant 1,8 Milliards d'euros, même s'il faut bien noter qu'une partie de ce niveau de soutien intègre les volumes précédemment identifiés au sein des réserves parlementaires des exercices précédents.

Par ailleurs, et d'après les échanges parlementaires, le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) devrait rester en dehors de l'enveloppe dite « normée » des concours versés aux collectivités pour 2018. Cela restera un point de vigilance à maintenir pour l'avenir car l'inclusion redoutée aurait pu amener alors de fait une baisse des montants reversés aux collectivités, en contradiction majeure avec les annonces de soutien à l'investissement local mise en avant par le Gouvernement.

Enfin, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales reste indexé au niveau de l'inflation constatée l'année précédente, comme cela a été institué de façon pérenne dans la dernière loi de finances ; Ainsi ce coefficient de revalorisation 2018 sera celui de l'inflation 2017, et se situera au-dessus de 1%.

II - La situation financière de la Ville de Chelles

A l'issue de l'exercice 2016 constaté au dernier compte administratif, la Ville a confirmé qu'elle avait su renforcer sa structure budgétaire.

En effet les objectifs d'épargne nette positive sont atteints, notamment grâce à une épargne brute qui a profité jusqu'en 2016 des dynamiques de moindres dépenses et de recettes confortées.

Pour mémoire, il est admis pour le taux d'épargne brute qu'une valeur située durablement entre 8% et 15% témoigne d'une bonne santé financière d'une collectivité.

Ce taux (recettes réelles de fonctionnement/épargne brute), ainsi que l'épargne brute ellemême, sont aujourd'hui les deux critères les plus retenus dans l'appréciation que portent les Chambres régionales des Comptes et nos partenaires bancaires sur les finances communales. Ces indicateurs connaissent une amélioration en tendance, malgré un probable recul en 2017.

Valeurs Chelles	2013	2014	2015	2016	Projection 2017
Epargne brute	4 497 550€	4 678 074€	5 795 734€	7 700 567€	5 900 000€
Recettes réelles de fonctionnement	60 967 457€	62 585 637€	60 883 745€	61 513 511€	58 470 000€
Taux d'épargne brute	7,38%	7,47%	9,52%	12,52%	10,01%

Les conditions d'élaboration du budget 2017 avaient mis en lumière la possibilité d'un retour à des valeurs moins rassurantes, qui pouvaient conduire à une dégradation ponctuelle et limitée dans le temps de ces indicateurs financiers.

L'exécution de celui-ci à 2 mois de son terme devrait ainsi confirmer cet infléchissement avec une épargne brute qui peinera à atteindre les 6 M€, pour un taux restant très légèrement supérieur à 10%, mais toujours bien au-dessus des valeurs «plancher».

Si chacun des services de la ville a su rechercher l'efficience de la dépense au sein des crédits ouverts, l'exercice 2017 a été impacté par certaines baisses de recettes « inattendues » telle que la Dotation Nationale de Péréquation (près de − 400K€).

Cela confirme donc que la structure budgétaire est loin d'être dans une zone de confort permettant d'absorber de telles variations de recettes à la baisse, alors même qu'elles ne représenteraient qu'un faible pourcentage ramenées au budget total de fonctionnement.

Le dispositif de contractualisation annoncé par le gouvernement devra être l'occasion d'être suffisamment discriminant pour tenir compte des caractéristiques de chacune des collectivités. Pour le cas de la Ville de Chelles, il sera vital de pouvoir négocier la prise en compte :

- Du niveau de ses dépenses de fonctionnement par habitant déjà inférieur de 23% à la moyenne de sa strate,
- Du niveau des efforts réels déjà faits sur les 3 premières années de gestion.

Evolution des budgets Ville de Chelles - section de fonctionnement

		Prospective au 30/09/2017		
	2014	2015	2016	estimation CA 2017
Charges à caractère général (chap 011)	13 201 384	12 490 702	12 052 246	12 500 000
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	35 622 605	34 778 404	34 502 867	34 500 000
Autres charges de gestion courante (chap 65)	4 702 980	4 269 632	4 262 046	3 452 360
Intérêts de la dette (art 66111)	2 658 973	2 312 666	2 198 783	2 021 045
Autres dépenses de fonctionnement	81 093	953 286	212 905	114 788
Total des dépenses réelles de fonctionnement	56 267 034	54 804 690	53 228 847	52 588 192
évolutions nettes		-1 462 345	-1 575 843	-640 655

De la même façon une discussion active sera à mener pour faire valoir les projets d'équipement de la collectivité éligibles à la dotation de soutien à l'investissement local qui est reconduite par le Gouvernement.

La responsabilité de la commune de Chelles sera donc bien de continuer à s'inscrire dans la permanence des efforts de gestion qu'elle mène déjà depuis plusieurs années.

Il reste à ce jour à priori quelques craintes quant à des mesures exogènes qui viendraient augmenter en 2018 les dépenses de la Ville (le coût de l'arrêt du dispositif d'emplois aidés pour un impact probable d'au moins 100K€ par exemple), et comme cela s'est observé lors des exercices 2016 et 2017, quelques menaces planent encore sur le niveau des recettes.

Ainsi, la neutralité de la première vague de réforme de la Taxe d'Habitation sera à mesurer au début du 2^{ème} semestre 2018.

Le positionnement de la commune de Chelles au sein du dispositif de péréquation du FPIC reste quant à lui encore à éclaircir de façon certaine pour statuer sur sa nature de collectivité bénéficiaire (prévue à hauteur de près de 960 K€ en 2018) ou contributrice si le régime de droit commun devait s'appliquer à la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM).

Concomitamment, le projet d'inclusion de la capacité de désendettement dans les ratios contraignants de gestion de chaque collectivité rejoint bien notre stratégie de désendettement sur le mandat qui prévoit une diminution d'environ 3 M€ du stock de dette constaté en 2014, passant de 74,8 M€ à un peu moins de 72 M€ d'ici la fin du mandat.

Cet indicateur devra donc être à intégrer comme un objectif à terme du mandat plutôt qu'une obligation stricte pour chaque exercice.

En effet, à côté des travaux récurrents et des équipements d'ampleur plus modestes, l'un des chantiers principaux sera livré en septembre prochain en ayant mobilisé un pic d'emprunt pour 2018.

Enfin, il faut noter que le budget sera proposé pour la deuxième fois consécutive sans tenir compte du retour de certaines des compétences intercommunales pour lesquelles les Commissions Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC) sont au travail.

Le principe de « neutralité budgétaire » accompagnant ces mesures amènera à procéder aux ajustements budgétaires nécessaires par voie de Décision Modificative traitant spécialement de ce sujet lors de l'exercice 2018.

1) Les éléments de cadrage de la section de fonctionnement

Malgré la stabilisation programmée des trajectoires budgétaires, les évolutions des dépenses et des recettes offrent des marges de manœuvre limitées.

L'exécution budgétaire restera donc sous grande vigilance en 2018.

Les services tendront ainsi à utiliser les crédits de dépenses qui auront été ouverts en correspondance au développement maitrisé des services publics chellois.

a) Les dépenses de fonctionnement

Leur évolution est attendue autour de + 0,39% sous l'effet essentiel d'une progression quasi marginale des dépenses de personnel.

Charges à caractère général

Elles sont en progression contenue à +1,98% de ce qui devrait être leur niveau 2017.

Les premiers retours sur investissement des travaux faits sur les bâtiments municipaux pour maximiser leurs performances énergétique s'additionneront aux nouvelles économies issues de la poursuite des renégociations des contrats avec les prestataires d'énergie.

Ces économies ne contiendront cependant pas totalement l'évolution à la hausse qui résultera à la fois de 5 mois de fonctionnement de la nouvelle école de centre-ville, ainsi que d'autres progressions liées au développement des politiques publiques prioritaires du projet Chelles 2020.

Dépenses de personnel

Principal poste de dépenses de la collectivité (65,6 % du volume prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement 2018), le chapitre 012 devrait connaître une progression ne dépassant pas + 0,15%.

Il faut noter que ce solde d'évolution combine à la fois des baisses et des augmentations qui se neutralisent partiellement.

Ainsi, l'anticipation de nouvelles modalités de gestion et d'accueil au sein des équipements sportifs de la commune, l'impact de l'externalisation aboutie de l'entretien ménager pour la plus grande partie des bâtiments communaux, ainsi que la réorganisation des moyens humains avec le retour à la semaine de 4 jours, sont autant de volumes qui œuvrent à la baisse des dépenses.

Face à ces mouvements baissiers, le surcoût assumé des postes pourvus par des emplois aidés s'ajoute à la progression naturelle liée au GVT (glissement vieillesse/technicité) d'un effectif d'agents stable, à l'exception d'un renforcement des effectifs des secteurs de la propreté urbaine et de la police municipale.

Les intérêts de la dette

Ils continuent de bénéficier d'un marché de taux bas.

Les efforts de gestion qui se traduisent concrètement dans les comptes administratifs de chacun des exercices de la mandature améliore la qualité de signature de la commune, et lui permettent d'obtenir des taux encore meilleurs.

b) Les recettes de fonctionnement

Au total, elles pourraient connaître une hausse de + 0,44%, très légèrement supérieure à celles des dépenses de fonctionnement.

Conformément à l'engagement de campagne de la municipalité, les taux des impôts locaux pour 2018 seront une nouvelle fois maintenus au même niveau que les années précédentes.

L'évolution des bases fiscales de l'exercice 2018 devrait connaître une hausse de près de 1,5%. Elle s'appuiera sur une revalorisation indexée sur l'inflation constatée pour l'année 2017 (prévue à ce jour +1,1%) ainsi que sur une évolution réelle estimée prudemment à 0,4% et correspondant à la livraison diffuse d'un ensemble de constructions qui a eu lieu durant toute l'année 2017.

Cette évolution de 1,5% génèrera une augmentation d'environ 450 000€ par rapport à l'exercice 2017.

Le montant du Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC), est prévu pour 2018 à un niveau identique à celui de 2017. Malgré la forte probabilité du déclenchement, à terme, du dispositif de sortie progressive du statut de bénéficiaire de cette ressource, l'année 2018 devrait ne pas en subir les conséquences du fait d'une clause de revoyure n'ayant pu être mise en œuvre avant la fin de l'année 2017.

Par ailleurs, la valorisation du parc privé de la commune et l'évolution des produits des services continueront de venir en soutien d'une consolidation des équilibres, pour des hausses raisonnées et motivées.

Comme indiqué précédemment la DGF ne connaitra pas de baisse.

Néanmoins le volume total des dotations enregistrera cependant une baisse sensible de plus de 350 000€ avec l'arrêt du fonds de soutien à l'aménagement des rythmes scolaires.

En synthèse le niveau des épargnes devrait légèrement s'améliorer en 2018, en étant cependant sensible à toute fluctuation par rapport aux prévisions réalistes qui ont été retenues.

2) Les éléments de cadrage de la section d'Investissement

Le remboursement du capital de la dette reste une contrainte dont le montant est stabilisé jusqu'en 2019.

Le solde « capital d'emprunt nouveau contracté - remboursement de l'annuité en capital » sera à nouveau négatif, confirmant une baisse tendancielle de l'endettement.

L'exercice 2018 sera celui de la livraison du groupe scolaire de centre-ville pour la rentrée de septembre avec la finalisation de l'ensemble des crédits de paiement d'une opération qui devrait se conclure pour un coût total de près de 7,8 M€ incluant le bâtiment et l'ensemble des équipements et mobiliers qui l'accompagnent.

L'aboutissement du projet « les Jardins de Cala » mobilisera de nouveaux crédits avec l'aménagement d'une nouvelle place et d'une nouvelle entrée de Parc.

Les travaux de rénovation des équipements contigus au stade du parc du souvenir continueront en articulation avec l'intervention de la SGP pour le chantier du métro du Grand Paris.

2018 sera l'année du lancement des opérations de rénovation complète du musée Bonno, ainsi que d'importants travaux aujourd'hui nécessaires pour le cimetière, tandis que la le déploiement du dispositif de vidéoprotection se poursuivra.

S'agissant de l'entretien et de la rénovation des équipements existants, de l'acquisition et le renouvellement des matériels et des mobiliers indispensables, le montant total se concentra dans une enveloppe avoisinant les 5 M€ qui sera issue des arbitrages rendus par les élus. A cet égard, la concentration sur quelques sites visera à maximiser l'amélioration des performances énergétiques qui garantira le meilleur retour sur investissement.

Enfin, la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et leur adaptation aux normes règlementaires (Ad'AP et PAVE) est retenu notamment pour un volet d'un peu plus de 260 000€.

L'autofinancement

Après avoir retrouvé structurellement des trajectoires garantes d'une épargne nette sur le mandat, l'exercice 2018 devrait être celui d'une nouvelle amélioration des épargnes, sauf si les prévisions budgétaires étaient mises à mal au moment de l'exécution budgétaire. Les sources de financement propres à la section d'investissement, dont un montant de FCTVA d'environ 700 K€ participeront d'autant au financement de l'effort d'équipement.

Les subventions et les participations des partenaires financeurs.

Les concours financiers liés aux équipements projetés seront inscrits pour les niveaux captés au sein des différents dispositifs contractuels finalisés :

- CID pour le Conseil Départemental
- Convention SGP pour les projets attenants au Parc du souvenir
- Contrat Régional pour les projets dont l'éligibilité est en étude
- fonds de concours de la CAPVM prévus en matière de voirie qui accompagnent le retour de la compétence auprès des Villes de l'ex CAMC

Enfin, une revue des projets d'équipement sera faite pour travailler à leur éligibilité à l'enveloppe de 665 M€ devant être mise à disposition des collectivités pour soutenir l'investissement local (Fonds de Soutien à l'Investissement Local).

L'Emprunt

Le recours à un volume d'emprunt nouveau pour 2018 sera reconduit autour de 5 M€ avec l'objectif rappelé supra d'un désendettement au terme du mandat.

Dans ce domaine, l'adhésion prévue à l'Agence France Locale permettra :

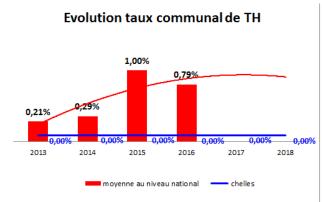
- Soit de bénéficier directement d'opportunités de marché qui nous seront proposées à des conditions de marge optimisées,
- Soit de mettre en concurrence nos habituels partenaires bancaires pour obtenir ces mêmes conditions de partage de coûts financiers dans cette période où les taux resteront encore à des niveaux historiquement bas.

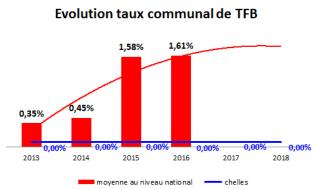
Données de synthèse : Rétroprospective des grandes masses de fonctionnement au 25/10/207

Synthèse

	Diterrative			Description			
	Rétrospective 2014	2015	2016	Prospective 2017	2018	2019	2020
Produit des contributions directes	29 181 235	29 977 795	30 135 280	30 541 039	30 997 662	31 461 134	31 931 558
Fiscalité indirecte	8 348 244	8 556 946	9 548 714	8 528 359	8 587 888	8 500 468	8 503 099
Dotations	18 177 379	17 198 048	16 011 019	14 623 662	14 494 051	14 518 877	14 545 749
Autres recettes d'exploitation	6 878 779	5 150 956	5 820 652	4 773 937	4 646 855	4 622 997	4 649 317
Total des recettes réelles de fonctionnement	62 585 637	60 883 745	61 515 665	58 466 997	58 726 456	59 103 476	59 629 722
Charges à caractère général (chap 011)	13 201 384	12 490 702	12 052 246	12 600 000	12 850 000	12 978 500	13 043 393
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	35 622 605	34 778 404	34 502 867	34 500 000	34 550 000	34 900 000	34 980 000
Autres charges de gestion courante (chap 65)	4 702 980	4 269 632	4 262 046	3 452 360	3 458 551	3 458 551	3 458 551
Intérêts de la dette (art 66111)	2 658 973	2 312 666	2 198 783	2 021 045	1 958 476	1 942 749	1 940 636
Autres dépenses de fonctionnement	81 093	953 286	212 905	114 788	78 178	78 491	81 877
Total des dépenses réelles de fonctionnement	56 267 034	54 804 690	53 228 847	52 688 192	52 895 205	53 358 291	53 504 456
Epargne de gestion	7 337 048	8 108 400	9 901 852	7 799 850	7 789 727	7 687 934	8 065 902
Intérêts de la dette	2 658 973	2 312 666	2 198 783	2 021 045	1 958 476	1 942 749	1 940 636
Epargne brute	4 678 074	5 795 734	7 703 069	5 778 805	5 831 251	5 745 185	6 125 267
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 16	5 220 462	5 555 687	5 655 909	5 708 865	5 583 199	5 789 650	6 111 322
Epargne nette	-542 388	240 047	2 047 160	69 940	248 052	-44 465	13 945

Eléments caractéristiques de la fiscalité locale



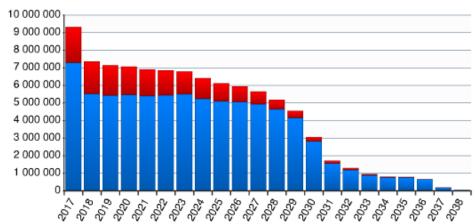


Contributions	Bases notifiées 2017	variation entre bases notifiées 2017 et bases taxées 2016	Taux appliqués par décision du Conseil Municipal	Variation de taux entre 2016 et 2017	Produit attendu suite au vote des taux 2017	Variation des produits entre 2016 et 2017
Taxe d'habitation	72 949 000 €	0,40%	19,90%	0,00%	14 516 851 €	2,61%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	65 399 000 €	1,32%	24,35%	0,00%	15 924 657 €	1,04%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	134 200 €	-0,60%	86,12%	0,00%	115 573 €	-4,72%
TOTAL	137 100 505 €	0,84%			30 557 081 €	1,75%

Prévision portée par le Projet de Loi de Finances 2018 : + 1% environ (indexation inflation 2017)

Eléments caractéristiques de la dette





Capital restant dû (CRD) au 19/10/2017	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	
68 678 327 €	2,72%	12 ans et 11 mois	6 ans et 11 mois	
Dette par type de risque				
Туре	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)	
Fixe	41 151 953 €	59,92%	3,88%	
Fixe à phase	3 264 076 €	4,75%	0,76%	
Variable	22 545 841 €	32,83%	0,84%	
Livret A	772 375 €	1,12%	1,75%	
Barrière	944 082 €	1,37%	4,54%	
Ensemble des risques	68 678 327 €	100,00%	2,72%	
Dette par prêteur				
Prêteur	CRD	% du CR	D	
SFIL CAFFIL	30 487 483 €	44,39%	<u> </u>	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	8 692 268 €	12,66%	1	
CAISSE D'EPARGNE	6 855 021 €	9,98%		
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	5 775 000 €	8,41%		
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	5 220 300 €	7,60%		
CREDIT MUTUEL	4 852 565 €	7,07%		
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 801 230 €	5,53%		
Autres prêteurs	2 994 460 €	4,36%		
Ensemble des prêteurs	68 678 327 €	100,00%	6	

	20	12	20	113	20	14	20	15	20	116	20	117	20	118	20	19	20	020
	Chelles	Moyenne de la strate																
Annuité en euros / habitant	131,78	153,00	136,86	158,00	144,47	159,40	146,17	158,00	144,92	ND	142,61	ND	139,14	ND	142,66	ND	148,56	ND
Encours de dette / Recettes de fonctionnement (en %)	121,58	83,03	122,44	84,90	118,58	85,07	112,92	84,49	110,53	ND	124,74	ND	123,71	ND	121,07	ND	117,97	ND
Encours de dette en euros / habitant	1 382,31	1 238,00	1 399,96	1 282,00	1 391,42	1 321,93	1 280,05	1 335,00	1 254,40	ND	1 345,54	ND	1 340,31	ND	1 320,21	ND	1 297,86	ND
Ratio de désendettement (en années)	13,56	7,20	16,24	7,72	15,50	8,93	11,86	7,90	8,83	ND	12,62	ND	12,46	ND	12,46	ND	11,49	ND

Inscriptions Pluriannuelles d'investissement

PRINCIPAUX PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PROJETES

PRINCIPAUX PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PROJETES											
Libellé	2016	2017	2018	2019							
Construction Groupe Scolaire "Place des martyrs de chateaubriant"	110 180	7 534 613	200 000								
Groupe scolaire Les Aulnes. Rénovation thermique pilote	131 538	1 903 000	0								
Réhabilitation Groupe scolaire Pasteur (dernière tranche)				500 000							
Programme" école numérique", équipements des classes élémentaires	128 805		140 000	140 000							
Construction du gymnase futur collège											
Programme d'équipement sécurité vidéo	560 822	500 000	280 000	280 000							
dépenses récurrentes (remplacement) caméras de vidéo protection				125 000							
Création poste de Police municipal principal Coudreaux		364 000									
Reconfiguration embellissement entrée Parc côté avenue de la Résistance (projet Jardins de Calla)		887 000	400 000	643 000							
Reconfiguration équipements connexes stade Duport (1ère tranche)		858 000									
Réhabilitation Musée Bonno		50 000	100 000	750 000							
Extension et travaux cimetière			100 000	400 000							
Dépenses récurrentes	4 552 507	6 516 336	5 000 000	5 000 000							
Programme Ad'AP et PAVE	225 212	285 186	210 624	379 772							
Rentrée au Capital Agence France Locale		109 000	109 000	109 000							

Données relatives aux ressources humaines (au 31/10/2017)

LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

La répartition de l'effectif sur emploi permanent par catégorie et par statut

CATÉGORIE	AGENTS
Catégorie A	6%
Catégorie B	14%
Catégorie C	80%

STATUT	AGENTS
Non titulaire	14%
Titulaire	86%

L'évolution de la structure des effectifs

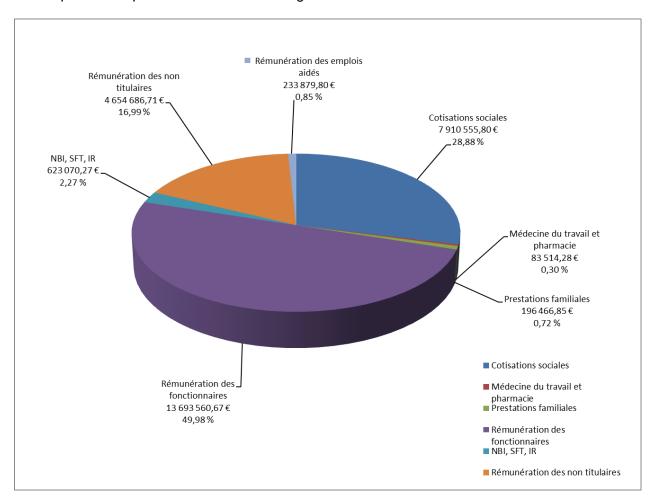
	Au 13 d	décembre 201	6			Au 14 n	ovembre 2017	,	
		Emn	lois pourvus en	FTP			Fmr	olois pourvus er	FTP
		Titulaires	Non titulaires	Total			Titulaires	Non titulaires	Total
	Filière administrative	18		33		Filière administrative	17	11	28
	Filière technique	4		5		Filière technique	5	1	6
	Filière sociale	0		0		Filière sociale	0		(
	Filière sportive	0		0		Filière sportive	0		(
Α	Filière animation			-	A	Filière animation			
	Filière culturelle	2	0	2		Filière culturelle	2	0	
	Filière police municipale	1		1		Filière police municipale	1	0	
	Filière medico-sociale	4		4,7		Filière medico-sociale	3	0,7	3,7
	Total	29	16,7	45,7		Total	28	12,7	40,
	Total	23	10,7	43,1		Total	20	12,7	40,
		Emp	lois pourvus en	ETP			Emp	lois pourvus er	1 ETP
		Titulaires	Non titulaires	Total			Titulaires	Non titulaires	Total
	Filière administrative	33	5	38		Filière administrative	32	7	39
	Filière technique	13	1	14		Filière technique	14	2	16
	Filière sociale	12	0	12		Filière sociale	11	0	11
В	Filière sportive	6	0	6	В	Filière sportive	5	1	6
ь	Filière animation	16	0	16	В	Filière animation	17	0	17
	Filière culturelle	3	6	9		Filière culturelle	3	7	10
	Filière police municipale	4	0	4		Filière police municipale	3	0	3
	Filière medico-sociale					Filière medico-sociale			
	Total	87	12	99		Total	85	17	102
			lois pourvus en					lois pourvus er	
		Titulaires	Non titulaires	Total			Titulaires	Non titulaires	Total
	Filière administrative	86	4	90		Filière administrative	82	5	87
	Filière technique	271	29,8	300,8		Filière technique	264	41,8	305,8
	Filière sociale	28	0	28		Filière sociale	26	0	26
С	Filière sportive				С	Filière sportive			
	Filière animation	92	21	113		Filière animation	92,0	26,0	118,0
	Filière culturelle	2	-	2		Filière culturelle	2	0	
	Filière police municipale	30		30		Filière police municipale	28	0	28
	Filière medico-sociale	32,5	0	32,5		Filière medico-sociale	28,5	0	28,5
	Total	541,5	54,8	596,3		Total	522,5	72,8	595,3
		Emn	lois pourvus en	FTD			Emn	olois pourvus er	FTD
		Titulaires	Non titulaires	Total			Titulaires	Non titulaires	Total
A 4	Emplois fonctionnels	4		4		Emplois fonctionnels	3	0	3
Autres	Collaborateurs de cabinet	0		3	Autres	Collaborateurs de cabinet	0		3
	Total	4	3			Total	3	3	
	Pourvus	661,5	86,5	748		Pourvus	638,5	105,5	744

L'évolution du temps de travail

Après l'année 2016 qui avait été marquée par la refonte de l'organisation des jours de congés et des autorisations d'absences alloués au personnel, au regard des observations et injonctions de la Chambre Régionale des Comptes contenues dans son rapport du 31 octobre 2014, l'année 2017 est seulement marquée par quelques variations calendaires qui portent le nombre de journées travaillées à 221, correspondant à un temps de travail global de 1 519h.

LES DEPENSES DE PERSONNEL ET LA POLITIQUE DE REMUNERATION (au 31/10/2017)

Des dépenses de personnel maîtrisées malgré des décisions nationales défavorables



Rémunération des personnels par typologie (hors cotisations sociales et médecine du travail)		au 31/10/2017
	19 471 395,50	100,00%
Dont :		
éléments principaux constitutifs des rémunérations	16 763 690,03	86,09%
Régime indemnitaire	2 149 355,77	11,04%
Heures supplémentaires	488 618,50	2,51%
Avantages en nature	69 731,20	0,36%

LA DEMARCHE DE GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES

Enjeux et contexte :

Pour rappel, la GPEC se définit comme la conception, la mise en œuvre et le suivi de politiques et de plans d'actions cohérents visant à réduire, de façon anticipée, les écarts entre les besoins et les ressources humaines d'une organisation (en termes d'effectifs et de compétences), en fonction d'objectifs à moyen terme bien identifiés, en impliquant les agents dans leur évolution professionnelle.

La GPEC permet ainsi d'articuler constamment l'offre et la demande, par le management des compétences de l'organisation. Le double objectif de modernisation du service public local et de maîtrise de la masse salariale conduit la DRH à dépasser la logique statutaire de la fonction publique pour développer une politique visant priorisant l'adaptabilité et le maintien de l'employabilité des agents.

D'autant que démographiquement, les effectifs de la commune connaissent actuellement un vieillissement significatif : l'âge moyen des agents s'élève à 45 ans en et près de 36 % ont plus de 50 ans. Ces tendances amplifient la nécessité d'anticiper les situations d'usure professionnelle, de préparer les fins de carrière et le remplacement des agents.

La démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs se doit d'intégrer l'ensemble des enjeux évoqués ci-dessus pour optimiser la gestion des ressources humaines au sein de la collectivité.

Concrètement, on peut donc attendre d'une démarche de GPEC :

- Une articulation de la logique statutaire et de la « logique métiers » ;
- Un questionnement sur l'évolution des métiers et des activités de la collectivité ;
- L'amélioration de la qualité des prestations rendues par la professionnalisation des agents;
- La clarification des missions et la valorisation des contributions des agents ;
- L'impulsion d'un dialogue régulier avec les agents, les services, les partenaires sociaux :
- La proposition aux agents d'un cadre d'évolution professionnelle ;
- Un renforcement du dialogue avec les directions opérationnelles permettant leur meilleure implication ;

Ainsi définie, la démarche de GPEC constitue une stratégie qui se répercute sur l'ensemble de la politique RH, et impacte tant les questions d'emploi (recrutement, mobilité, formation), que des domaines plus larges (rémunération, conditions de travail, etc.).

Les stratégies d'emploi : recrutement, formation, mobilité :

Dans un premier temps, il s'agit principalement de travailler avec les services opérationnels à l'articulation de leurs besoins et des ressources détenues par leurs collaborateurs.

Recrutement et suivi des entrées et sorties

La politique de recrutement de la Ville intègre la dimension GPEC par un arbitrage constant pour garantir un équilibre entre la mobilité en interne et le recrutement en externe.

→ Chaque décision de recrutement s'accompagne d'une analyse fine des besoins de la collectivité, des enjeux particuliers du poste, et du profil de remplacement. Elle est l'occasion d'une actualisation de la fiche de poste, permettant ainsi de faire évoluer le profil du poste en lien avec l'évolution des besoins. Cette décision est collégiale (Commission technique de recrutement notamment) et peut conduire au cas par cas au choix de ne pas renouveler l'ensemble des postes qui deviennent vacants, par souci de maîtrise de la masse salariale.

Le niveau d'exigence a par ailleurs été renforcé avec l'élaboration et la passation de tests de recrutement validant à la fois un niveau d'expertise métier et de formation générale pour les agents de catégorie C, et notamment les animateurs périscolaires.

Au plan macro, l'anticipation des sorties de l'effectif relève principalement des départs en retraite, et par conséquent d'une analyse de la pyramide des âges, même si les décisions de départ se prennent de plus en plus tardivement. A cet égard, il s'avère nécessaire de mettre en place un accompagnement permettant d'aborder ces moments dans les meilleures conditions.

→ Ainsi, un plan pluriannuel sur 3 ans a été établi sur la base des projections de départs en retraite des agents à l'âge de 62 ans, précisant les cas de non remplacements éventuels ou de transformations du poste.

Formation et développement des compétences

Partenariat avec le CNFPT

Dans la continuité de la réorganisation des services, initiée fin 2015, les formations organisées, fin 2016 et début 2017, ont été axées autour du renforcement des compétences et du rôle des managers (directeurs, responsables, chef d'équipe) en lien avec l'évaluation des agents dont ils assurent l'encadrement.

L'autre axe de formation a été de créer et de doter l'ensemble des directions d'outils de suivi dédiés à leur activité afin de contribuer, à la fois en matière de bilan de fonctionnement mais également de leur permettre une analyse prospective de leurs besoins.

Projets des directions

Le souhait pour les directions d'avoir une vision plus « macro » et prospective des besoins de formation de leurs collaborateurs a permis cette année, au travers d'un document de recueil et d'analyse spécifique, de faire émerger 3 grands projets de formations collectives autour des thématiques et services suivants :

- Petite enfance
- Enfance
- Gestion des alarmes

Le plan de formation

Le plan de formation de la Ville traduit à la fois l'orientation stratégique de la collectivité ainsi que toutes les formations obligatoires (sécurité, conduite d'engins, habilitations, ...) et dépasse le seul recensement des besoins individuels des agents, en ciblant l'effort sur les priorités et sur l'évolution des métiers.

La participation régulière de l'ensemble des agents à des actions de formation permet par ailleurs de maintenir leurs compétences sur le poste, d'en développer de nouvelles, d'acquérir une expertise, voire, grâce à des plans individuels de formation, de les accompagner vers un nouvel emploi, dans un objectif de mobilité, d'évolution ou de reconversion, bien au-delà du seul respect des obligations réglementaires (en matière d'hygiène et de sécurité ou de formation d'intégration et de professionnalisation).

Par ailleurs, la Ville favorise la participation des agents aux préparations des concours et examens organisés par le CNFPT : en 2017 ce sont 32 agents concernés par ces dispositifs

et qui participeront, en 2017 et/ou en 2018, à ces cursus de formation en fonction du calendrier d'organisation du CNFPT, conditionné par leur réussite aux tests d'accès.

Promotions, mobilité et reclassements

Sur l'année 2017, 86 agents ont pu bénéficier d'une promotion interne ou d'un avancement de grade soit 27 collaborateurs de plus qu'en 2016. Cet élément marquant des carrières des agents de la collectivité s'articule en cohérence avec une politique plus globale des parcours professionnels.

L'identification des souhaits de mobilité dans le cadre des entretiens professionnels constitue une première source d'information pour la Direction des ressources humaines afin d'identifier les agents prêts à évoluer. Les agents « identifiés » et « demandeurs » sont à ce titre, reçu en entretien individuel à leur demande.

Selon les situations, les agents sont « évalués » grâce à des outils spécifiques acquis en 2016 et orientés vers des parcours dédiés, correspondants à leur profil organisés par le CNFPT ou d'autres dispositifs tels que bilan de compétences ou VAE.

En matière de reclassement médical, la Commission Préventive de Santé au Travail mensuelle permet d'avoir un suivi des situations des agents ayant des problématiques de santé selon une approche pluridisciplinaire et transversale (médecine du travail, Pôle GPEC, Cellule sociale, Conseiller en prévention des risques professionnels).